LA SEMAINE SCOLAIRE
à Noyal-sur-Vilaine



LE CHIFFRE 350
c'est le nombre d'enfants des écoles publiques concernés par la réforme

Suite à la réunion du 19 février 2014, le comité de pilotage constitué d'élus (adjoints et membres de la commission enfance/jeunesse), des directeurs d'école, de représentants d'enseignants, de parents d'élèves et des services municipaux a souhaité vous informer de l'avancée de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles publiques.

A la rentrée 2014/2015, les enfants conserveront le même nombre d'heures de cours par semaine, mais répartis désormais sur cinq jours du lundi au vendredi, avec moins d'heures de cours par jour et à des moments plus propices à la concentration.

La demi-journée supplémentaire se déroulera le mercredi matin : de 8h35 à 11h35 (L'Optimist), de 8h30 à 11h30 (La Caravelle).

Ville de Noyal-sur-Vilaine

VOICI LE PLANNING D'UNE SEMAINE SCOLAIRE :

L'OPTIMIST

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

7h30	8h35	11h50	13h30	15h30	16h30	19h
Garderie	Classe 3h15	Pause midi 1h40	Classe 2h	TAP 1h*	Garderie	

Mercredi

7h30	8h35	11h35	12h45
Garderie	Classe 3h	Garderie	

**APC le lundi*

LA CARAVELLE

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

7h30	8h30	12h	13h45	15h30	16h30	19h
Garderie	Classe 3h30	Pause midi 1h45	Classe 1h45	TAP 1h*	Garderie	

Mercredi

7h30	8h30	11h30	12h45
Garderie	Classe 3h	Garderie	

**APC le lundi*

Cette organisation a été validée par le conseil municipal du 4 novembre 2013 et par l'Inspection de l'Education Nationale le 16 janvier 2014

QU'EST-CE QUE LES APC ?

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) assurées par les enseignants en classe entière ou en groupe restreint peuvent être conduites sous forme d'aide personnalisée ou de projet en groupe.

Seuls les enfants inscrits au centre de loisirs La Marelle le mercredi après-midi pourront déjeuner au restaurant scolaire.

QU'EST-CE QUE LES TAP ?

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont des temps organisés et pris en charge par la collectivité en complément du temps d'enseignement de 15h30 à 16h30. A Noyal-sur-Vilaine, seront proposés :

- des ateliers organisés : un par semaine et par enfant, en groupe restreint (projet d'animations, de découverte et de sensibilisation)
- des activités encadrées : les autres jours de la semaine, en groupe plus large (grands jeux, jeux de société...)

LES ENFANTS SONT-ILS OBLIGES DE PARTICIPER AUX TAP ?

Les activités périscolaires ne sont pas obligatoires et les parents qui le souhaitent peuvent reprendre leurs enfants après le temps d'enseignement soit à 15h30.

LES TAP, MODE D'EMPLOI

QUESTIONS - REPONSES

QUELLES SERONT LES ANIMATIONS PROPOSEES LORS DES ATELIERS ?

Les activités visent à favoriser la découverte et l'accès de tous les enfants à de nouvelles pratiques.
La collectivité souhaite proposer des activités de qualité et diversifiées permettant d'éveiller les enfants à des thématiques variées : culture, sport, arts plastiques, sciences/développement durable, éveil à la citoyenneté.

COMMENT INSCRIRE SON ENFANT AUX TAP ?

Les inscriptions sont envisagées pour la durée de l'année. Les modalités d'inscription seront précisées avant la fin de l'année scolaire 2013/2014.

SUR QUELLES PERIODES SE DEROULERONT LES ATELIERS ?

Ils se dérouleront par cycle d'environ 7 semaines (de vacances à vacances) pour permettre à chaque enfant de participer à des ateliers différents au long de l'année.

QUI ENCADRERA CES ACTIVITES ?

La collectivité aura recours à du personnel qualifié tel que le personnel communal (agents d'animation, ATSEM, agents culturels,…), des intervenants associatifs diplômés d'Etat et des bénévoles en appui des personnels qualifiés.

QUI S'ASSURERA DE LA PRESENCE DES ENFANTS ?

Un référent sera identifié par groupe scolaire. Il sera chargé de la bonne coordination entre le temps d'enseignement et le temps périscolaire. Il devra s'assurer de la présence des enfants inscrits aux activités.

OU AURONT LIEU CES ACTIVITES ?

Elles auront lieu essentiellement dans les écoles (salles de garderie, salles d'activités, …). Des déplacements pourront avoir lieu dans des structures proches (L'Hermine, Nominoë, L'intervalle).

OU ALLER CHERCHER LES ENFANTS APRES LEURS ACTIVITES ?

Directement à l'école à 16h30 comme pour les sorties de classe. Pour des raisons de sécurité, aucune sortie ne sera possible durant le créneau de 15h30 à 16h30.

COMBIEN ÇA COUTE ?

Ces activités sont entièrement GRATUITES pour les familles.

Y AURA-T-IL UNE PRISE EN CHARGE POSSIBLE APRES 16H30 ?

Oui, les services de garderie et d'étude (payants) seront toujours proposés aux familles. Une garderie sera également organisée dans les mêmes conditions les mercredis matin et midi (jusqu'à 12h45).



EXEMPLE DE MISE EN SITUATION DE L'ENFANT

"Jeanne est en CE1 à la Caravelle et est inscrite tous les jours au TAP"
Quel sera son programme de 15h30 à 16h30 ?

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
15h30-16h30	APC ou activité encadrée	Atelier organisé	Activité encadrée	Activité encadrée

Cycle 1 : sept/oct	Cycle 2 : nov/déc	Cycle 3 : janv/fév	Cycle 4 : mars/avril	Cycle 5 : mai/juin
ACTIVITE SPORTIVE	ACTIVITE ARTS PLASTIQUES	ACTIVITE CULTURELLE (musique...)	ACTIVITE ENVIRONNEMENTALE (science, ...)	ACTIVITE CITOYENNE

Nous vous tiendrons informés prochainement des précisions apportées à l'organisation de la réforme sur la commune.

